

LO PUBLIAIRE



Editorial

Notre ambition est de partager avec vous quelques instants agréables, de vous inspirer, et même en rêvant un peu de vous influencer, pourquoi pas ! ... Il est souvent indispensable de voir les événements sous différents éclairages avant de s'engager sur la voie du commentaire. Dans ce numéro nous évoquons le passé avec ses valeurs qui nous rendent nostalgiques, le temps présent avec tout ce modernisme qui améliore notre confort de vie mais avec la froideur, la rigueur électronique qui uniformisent nos gestes, nos pensées et écartent ces valeurs que nos anciens avec sagesse savaient maintenir et transmettre. 2003 s'achève, 2004 commence, c'est le moment de prendre de bonnes résolutions et pourquoi pas redécouvrir ces valeurs qui sont enfouies au fond de nous mêmes, mais un peu oubliées devant cette vie trépidante, à toute vitesse que nous menons. Il faut souvent prendre le temps pour comprendre et savourer un événement, un sentiment, une pensée et prendre une décision qui engage notre avenir. Au nom de toute l'équipe du Publiaire, je vous souhaite une bonne et heureuse année 2004.

Jacques DEFLEUR

Note de la rédaction :

**Par respect du code électoral
Lo Publiaire à reporté des articles
en raison des échéances électorales à
venir ; élection cantonale du 21 et 28
mars 2004**

Au Sommaire de ce Numéro

| | |
|---|----|
| Editorial | 2 |
| Les vœux du président | 3 |
| Nouvelles brèves | 3 |
| Pour garder notre poste | 4 |
| La poste | 4 |
| Une nouvelle association K'DANSE | 5 |
| Le domaine de la Devèze | 6 |
| Un réveillon réussi | 6 |
| La joyeuse pétanque | 7 |
| Qui pourrait répondre ? | 7 |
| Jeu concours, suite des réponses | 8 |
| Le club philo... | 9 |
| Mots croisés | 9 |
| L'auberge de mon enfance | 10 |
| La verveine | 11 |
| Les mésaventures de Causse dit poil rouge | 12 |
| La communauté des communes | 13 |
| Le marché de pays du 10 août | 14 |
| Couleurs et senteurs de la garrigue | 14 |
| Les comptes rendu des conseils | 15 |
| Service de garde | 22 |
| L'agenda | 23 |
| Etat civil | 23 |
| CYCLAMED | 24 |

Page de couverture « dessin de Jean Suzanne »

Reproduction interdite de tout ou partie de texte, sans l'accord écrit de l'auteur, édité dans le journal
"Lo Publiaire Sant Bauzelenc"

Lo Publiaire

(Association loi de 1901)
Rue de la Roubiade
34190 St BAUZILLE DE PUTOIS

Journal d'information trimestriel :
Agonés, Montoulieu, St Bauzille de Putois

- Président : Jacques DEFLEUR
- Composition : Thierry CELIE
- Rédac. : Signataires des articles

Prochaine parution
N°73 avril 2004

Impression : Arceaux 49,
1027 rue de la croix verte, Montpellier

Mes vœux pour 2004.

Chers lecteurs, nos relations sont assez intimes pour que je m'adresse à vous à cœur ouvert. Nous ne sommes pas venus sur terre pour rester inactifs et regarder les événements se dérouler sous nos yeux sans réagir. Je souhaite que chacun défende les idées qui l'habitent. Mais pas n'importe comment, surtout au moment de déposer son bulletin de vote dans l'urne car les conséquences sont souvent imprévisibles. Il faut évacuer tout ce que nous avons pu entendre, les rumeurs, les accusations mensongères qui ne sont pas étayées ou qui sont inventées par esprit de vengeance. Il faut rester soi-même avec ses convictions et tout faire pour qu'elles aboutissent. L'année 2004 est capitale pour nous, les élections régionales et cantonales de mars vont nous engager pour 6 ans, alors gardons notre bon sens et surtout votons. Souhaitons que l'année 2004 soit le réveil de ce devoir civique que représente le vote.

Le 8 mai 1945, le 11 novembre 1914, le 5 décembre 1962 date retenue pour célébrer la fin de la guerre d'Algérie, sont des événements historiques qui ont marqué notre pays, l'association des Anciens Combattants de St Bauzille ne manque pas de célébrer ces commémorations avec la solennité et tout le respect dû à ceux qui sont morts au champ d'honneur. Je déplore en premier lieu malgré tous mes efforts

épistolaires avec le corps enseignant que nos jeunes élèves n'assistent jamais à ces cérémonies et qu'une chape de plomb risque de recouvrir ces pages d'histoires héroïques. Je citerai une citation d'Antoine de St EXUPERY : "Le soldat n'est pas un homme de violence. Il porte les armes et risque sa vie pour des fautes qui ne sont pas les siennes. Son mérite est d'aller sans faillir au bout de sa parole en sachant qu'il est voué à l'oubli". Souhaitons que l'année 2004 soit le réveil de ce sentiment de reconnaissance envers ceux dont les noms sont gravés sur notre Monument aux Morts. Des radars, des alcoomètres, l'augmentation du prix du tabac, une loi contre le port du voile, tout ceci pour changer nos comportements. Souhaitons que pour l'année 2004, nous prenions nous même en compte notre mode de vie avec responsabilité et toujours avec le bon sens qui nous caractérise.

Je souhaite pour cette nouvelle année, à ceux qui sont en difficultés de vite retrouver sérénité, santé et tout le bonheur qu'ils méritent et à tous une bonne et heureuse année 2004.

Jacques DEFLEUR

⇒ M. et Mme VILE Philippe et Aline remercient les membres du Comité des Fêtes de St Bauzille de Pu-tois et la personne qui a tiré au sort leur billet de tombola lors de la fête votive pour un week end à Port Aventura. Nous avons passé 2 jours agréables au milieu de diverses attractions. Encore une fois merci à tous.

⇒ L'entreprise de Mécanique Générale de Précision, M.G.P., est aujourd'hui trop à l'étroit à l'intérieur de ses bâtiments actuels, chemin des Ballats, propriétés de la Commune, comme vous le savez. Ses dirigeants ont demandé au Maire de leur trouver un ter-

rain viabilisé de 5000 m², agencé ainsi : un local de 2000 m² avec possibilité d'extension à 3000 m² et un parking de 1000 m², ce local doit présenter la particularité d'un plafond à 10 mètres de hauteur.

Des propositions de Ganges et de St Hippolyte du Fort sont à l'étude. Bien sûr il serait dommage que cette entreprise en pleine expansion se délocalise vers nos voisins.

⇒ Le 7 décembre, un couple Saint Bauzillois a fêté ses 40 ans de mariage.

Nouvelles brèves :

Jacques DEFLEUR

Pour marquer cet événement, ils ont fait don à la bibliothèque municipale de 2 ouvrages importants de "L'illustration", concernant la Guerre de 14-18, reliés en cuir. D'un livre concernant "La Chasse", d'un autre sur "La Pêche". Et puis encore de 25 volumes également reliés des oeuvres de Georges SIMENON. Voici une façon originale de manifester son bonheur et de le faire partager.
Guy RUOTTE DENANCY.

⇒ Le 13 novembre des automobilistes qui ont em-

prunté la RD 986, entre Pont-d'Hérault et St Martin de Londres, ont eu la désagréable surprise dans un virage de ne plus contrôler leur véhicule. Du gazoil avait été répandu sur la route par un 4x4. Quelques sorties de route et quelques blessés avant que les agents de la D.D.E arrêtent le 4x4 et répandent un produit absorbant sur les flaques de gazoil.

⇒ Travaux sur la RD 108 à Montoulieu, 1 200 000 euros, cette somme comprend les travaux effectués en l'an 2000 et la tra-

versée d'agglomération réalisée cette année. La prochaine tranche, entre l'agglomération et la limite du Gard a fait l'objet d'une autorisation de programme du conseil général de 800 000 euros.

⇒ RD 986, les parapets de l'Hérault, de la sortie nord de St Bauzille jusqu'au tournant brusque, pour les travaux effectués ces deux dernières années la facture s'élève à 275 000 euros.

⇒ RD 108, pont suspendu de St Bauzille, réhabilitation, une autorisation

de programme de 750 000 euros, financé par le conseil général.

⇒ Arrêtez vous devant la vitrine, 37 Grand-rue à coté de la Papeterie CARMENTA, Mme ALGARRA Mathilde a ajouté un nouveau santon dans la crèche. Tous les personnages et animaux de toutes tailles sont là, tournés vers l'étoile qui scintille au-dessus de la crèche. Il vous faudra un bon moment pour tous les dévisager, et cela vaut le détour.

Pour garder notre Poste

Jean SUZANNE

Les manifestations qui ont eu lieu en fin d'année 2003 pour la défense du service public de la Poste à St Bauzille ont mobilisé des personnes, trop peu nombreuses sans doute, mais très motivées. Elles ont été soutenues, entre autres, par le syndicat (CGT) du personnel de la Poste elle-même, et par le mouvement ATAC. Ca n'a pas plu à certains habitants de nos trois communes. Mais le problème, ce n'était pas la présence de ces deux organisations (qui, d'ailleurs, nous ont été très utiles) mais plutôt l'absence de beaucoup d'autres. A noter, cependant, l'action déterminante et responsable, tout au long du mouvement, du Comité Local de Défense du Service Public, présidé par Mme Marie-Eglée GRANIER, et du président de la Communauté des Communes Cévennes Gangeoises (dont fait partie St Bauzille, Agonès, Montoulieu).

La Poste : entre rentabilité et Service Public.

Certains sujets fâchent et on souhaiterait ne pas en parler afin que le silence règle le problème. Et c'est pour Saint Bauzille celui du maintien en l'état de son bureau de Poste; en ce qui concerne ses services traditionnels (courrier-colis-chèques postaux-recommandés etc...).

Bref historiques des faits : 1998 : première attaque déjouée par une manifestation de la population en

Mairie de Ganges, suite à une Copolo (Conseil Postal Local) qui tentait un premier démantèlement. Le service est momentanément sauvé. 2003 : Rebelote, le mouvement s'accélère. Diverses organisations dont le Comité de Défense des Usagers de la Poste, la C.G.T., A.T.A.C., se mobilisent pour résister aux pressions exercées. Eté 2003 : 1^o réunion publique devant le bureau de poste avec soutien des

Maires des trois communes, présents (St Bauzille, Agonès, Montoulieu). 2^o réunion publique à la salle Polyvalente. 20 personnes présentes sont d'accord pour une semaine d'occupation de la Poste, qui continuera d'assurer tous ses services auprès du public, afin d'empêcher la délocalisation des casiers de tri. Ce fut un moment de convivialité et d'échanges amicaux, d'ailleurs dans la

tradition St Bauzilloise. Plusieurs manifestations sur le marché de Ganges avec distribution de tracts, ont ensuite renforcé notre action.

Quels sont les risques réels pour notre bureau?

-Réduction des heures d'ouverture - Départ du courrier plus tôt, avec pour corollaire l'impossibilité matérielle de répondre le jour même à un courrier urgent. A terme, être réduit à l'état de Point-Poste (Causse de la Selle) à un bureau pauvre en heures d'ouver-

ture et en personnel (Brissac). Le mouvement s'inscrit hélas dans une perspective très générale visant à minimiser les coûts. On parle de supprimer en France 7000 bureaux. Saurons-nous résister à un processus européen et conserver notre droit à un service public combien efficace et performant jusqu'à ce jour? Ne baissons pas les bras. Notre village s'agrandit chaque année (Population-enfants scolarisés- constructions en hausse). La

ruralité n'est pas un vain mot et nous devons la faire respecter. Restons vigilants et ne laissons pas sacrifier notre bureau de poste à la Sacro-sainte rentabilité. S'il peut se passer, pour des raisons économiques des extensions ambitieuses en matière de banque et de gestion, il faut conserver ses services essentiels à la vie de notre village. Le Comité de Défense des Usagers de la Poste.

Marie-Eglée GRANIER

Une nouvelle association K'DANSE

Dans notre numéro de juillet (N°70) nous vous avons signalé la création d'une nouvelle association sur St Bauzille pour la pratique de la danse dénommée K'DANSE. Depuis le mois de septembre cette association est en activité, les cours sont dispensés dans la salle de l'OMS. Mme Guichard Frédérique en est la présidente, Mme Ricome Muriel la secrétaire, Mme Cambon Sylvie la trésorière et Mme Gibelin Pascale la trésorière adjointe ; soulignons au passage l'aide administrative de l'OMS et plus particulièrement de M. Michel Issert et M. Xavier Ferreux.

Quatre mois d'existence et déjà un franc succès, 66 adhérentes âgées de 4 à 50 ans dont 28 élèves inscrites en danse classique, 30 élèves en Modern'jazz et 8 élèves qui exercent les deux activités; uniquement des filles ce qui est bien dommage aux dires des organisateurs. Même si près de la moitié des élèves sont des St Bauzilloises, on

peut dire que cette association couvre un besoin cantonal et au-delà car toutes les communes du canton sont représentées mais aussi les communes de Sumène, du Causse de la Selle, de St Martin de Londres et de la Cadière : preuve que dans cette discipline il y avait un réel défi.

La semaine avant les vacances de Noël les parents des jeunes danseuses ont été conviés à assister aux différents cours pratiqués. Démonstration du travail accompli durant le premier trimestre et déjà un début de chorégraphie, un avant goût du spectacle de fin d'année.

Quelques projets et beaucoup d'enthousiasme pour 2004. Séverine le professeur de danse nous en a cité quelques uns, ils verront le jour dans les mois à venir :

Tout d'abord faire réaliser aux élèves que la danse est avant tout un plaisir, une passion et le moyen de ren-

trer dans l'univers féérique du ballet en assistant à une merveilleuse représentation de CENDRILLON dansé par le ballet de Kiev le 1 février au zénith de Montpellier.

L'organisation de stages et d'ateliers de découverte et de perfectionnement de danse classique, modern'Jazz durant les vacances de février et d'avril; mais aussi du Hip-Hop avec une intervenante extérieure à l'association dans le but de créer des cours de Hip Hop à la rentrée 2004/2005

L'organisation d'une tombola au profit du gala de fin d'année au tarif de 1€50 le billet, avec 9 lots étant donné qu'il y a 9 cours (mais à ce jour nous n'avons pas encore fixé ces lots).

Alors longue vie à cette initiative et rendez vous pour le gala de fin d'année au mois de juin.

Thierry CELIE

Domaine de La Devèze à Montoulieu

M. DAMAY me fait parvenir une étude d'une historienne, Mme Jeannine KIRMAM, je vous livre quelques passages intéressants. Devèze : vient de l'occitan devès, devesa : défens pâturage, (bois jeune, dont l'entrée est défendue aux bestiaux), ou bois communal dont l'usage est réglementé mais aussi jachère, friche. Jusqu'au XVI^{ème} siècle nous trouvons une famille Devèze au mas de la Devèze. Au cours du XII^{ème} siècle lorsque les noms de famille se sont généralisés dans notre région, les familles ont pris le nom de leur mas. Nous pouvons donc émettre l'hypothèse que le mas de la Devèze est très ancien. Plus précisément

nous avons relevé une Audete de la DEVEZE de St Etienne de Robiac (Montoulieu) qui se marie en 1404 avec Etienne de LEUZIERE. Un certain Antoine AUBANEL va acheter le titre de seigneur de Montoulieu en 1611 auprès du Prince de Valois et de sa femme Charlotte de Montmorency qui est entre autre baronne de Sauve et signera dorénavant noble Benjamin d'Aubanel sieur de Montoulieu. L'anoblissement "sauvage" après achat d'une seigneurie est très courant chez beaucoup de bourgeois enrichis de l'époque; son fils aîné Benjamin portera le titre de sieur de la Devèze. En ce temps là, le droit d'héritage d'un enfant a un montant qui

varie suivant le nombre d'enfants. L'aîné hérite de la moitié des biens. La deuxième moitié est divisée également entre tous les enfants, aîné compris. Cette part, le droit légitime, est due à chaque enfant fille ou garçon. La dot des filles tient lieu souvent de droit légitime. Parmi la longue liste des propriétaires, tous les biens d'Antoine AUBANEL sont vendus à Fulcrand de Roquefeuil habitant en son château de Londres en 1619. A cette occasion nous apprenons qu'il y a une safranière au mas de la Devèze. On trouve toujours dans la région des DEVEZE particulièrement à Montoulieu et St Hippolyte du Fort sans interruption jusqu'en 1783 et sûrement après.

Jacques DEFLEUR

Un réveillon réussi

Il est 6 h 30 dans la salle polyvalente de Saint Bauzille de Putois, les derniers noctambules de ce réveillon de la Saint Sylvestre 2004 esquissent péniblement leurs ultimes pas de danse, alors que les membres du comité des fêtes empilent tables et tréteaux afin de livrer la place à la société de nettoyage.

Au dehors le gel de la nuit a recouvert de son manteau blanc et glacial voitures et bitume.

Qu'il est difficile de devoir quitter ce lieu de liesse, de bonheur mais, le corps a des exigences de repos contre lesquelles nul ne peut résister.

Toutefois, cette soirée laissera chez tous les participants un sentiment fort agréable de réussite.

Tout a commencé vers 20 h avec un apéritif richement garni où l'ensemble des convives put se saluer. Cette mise en train ou plutôt cette mise en bouche, a permis à tout un chacun de se découvrir sous un jour nouveau : celui de la fête et de l'amitié. L'animateur de la soirée réussit à son 4^{ème} appel à faire asseoir les 110 participants autour des tables somptueusement décorées par le traiteur Georges Bienvenue et toute son équipe.

Ainsi put commencer le ballet incessant des serveurs et des plats : foie gras, charcuterie, langouste, trou languedocien et intermède musical clôturèrent cette première partie de soirée.

Instant sublime où le grand Fernandel interpréta sous les traits du Président du Comité des Fêtes Philippe Bertrand et de David Serieys deux succès gravés dans la mémoire collective, *Félicie* et *Ignace*.

Ensuite le repas repris son cours, avec un tournedos de bœuf saisi à la perfection, une farandole de fromages et des délices pâtisseries. Des bouteilles de Champagne vinrent à profusion, mettre un point final à ce festin.

Alors s'éteignirent les lumières, la musique s'atténua afin de marquer le passage dans cette nouvelle année. Embrassades, cris de joie, vœux, bonnes résolutions retentirent dans la salle. Finalement, danseurs confirmés, amateurs appliqués et moulins à vent dont je fais malheureusement parti, se trémoussèrent sur des rythmes endiablés jusqu'au petit matin.

Bonne année à tous et vivement l'année prochaine.

VIDAL Christophe

L'année 2003 terminée a été pour la Joyeuse Pétanque particulièrement faste, avec un nombre très importants de concours officiels et amicaux dont ceux dans le cadre de la fête votive, qui ont permis l'animation de notre village, en attirant au boulodrome du plan d'eau, participants et spectateurs heureux de fréquenter ces lieux de calme et de convivialité. Sur le plan sportif le cru 2003 a été exceptionnel notre société étant récompensée au titre de club champion de l'Hérault doublettes ceci grâce à nos sociétaires Virgile et Sébastien SANCHEZ. Dans les annales du village ce résultat, toutes disciplines confondues est suffisamment rare et mérite d'être mis en valeur. Il récompense une société qui depuis 1938 avec l'action des bénévoles qui se sont

La Joyeuse Pétanque

succédés assure sa bonne marche et sa continuité. Le dimanche 16 novembre, la Joyeuse Pétanque dans la salle des rencontres, en présence de M. et Mme Rémy CARLUY, maire de St Bauzille, de M. et Mme Michel ISSERT, président de l'O.M.S. recevait et honorait ces champions. Cette cérémonie agrémentée d'un excellent repas concocté par M. et Mme RICOME, père et fils, restera pour les participants un excellent souvenir. La page est tournée, mais l'année 2004 verra notre village être le lieu d'un événement exceptionnel et très rare pour un bourg de notre dimension. En effet les 13 et 14 mars le championnat de Ligue Mixte

se déroulera sur le Site du Plan d'Eau. Les départements de la Région Languedoc Roussillon, Pyrénées Orientales, Aude, Hérault, Gard et Lozère sont concernés. Cette manifestation qui est disputée par plus de 250 équipes va permettre à beaucoup de découvrir St Bauzille et sa région. Beaucoup de travail en perspective pour les habitués bénévoles du club, qui espèrent avec l'aide de l'O.M.S. et des services municipaux laisser à tous les participants et accompagnateurs, les meilleurs souvenirs de ces deux journées au bord des rives de l'Hérault.

André ROUGER

Quelle association date de l'affaire DREYFUS, association dont le premier président fut Anatole FRANCE ?

Il vous faut des indices supplémentaires : elle achetait en 1937 une usine à chaux qu'elle transformait en une auberge de jeunesse. Vous ne voyez toujours pas ? Les Oeuvres de Plein Air des Jeunesses Laïques et Républicaines, les Lutins Cévenols. Nous parlons aujourd'hui du Centre de Pleine Nature. En effet, après la guerre 1939-1945, l'auberge devenait une colonie de vacances et ne fonctionnait que pendant les vacances scolaires. En 1970, une évolution vers une base de plein air a permis un fonctionnement permanent, avec de nombreuses activités (spéléologie, canoë-kayak, escalade, VTT...). Des travaux d'aménagement pour améliorer l'hébergement et la restauration se sont échelonnés toutes ces années jusqu'à l'an 2000 où les exigences des commissions de

Qui pourrait répondre à cette question ?

sécurité successives ont demandé encore plus d'efforts de rénovation des locaux. Il était donc logique de présenter un projet de rénovation ambitieux satisfaisant tous les impératifs, pour pérenniser tous les efforts consentis qui ont parfois mis en péril les finances de l'association. C'est avec joie que l'acceptation de ce projet par les instances responsables (l'Europe, le conseil général, le conseil régional) récompense une association méritante et active sur tous les plans et surtout sur le plan social. Un article dans le prochain numéro présentera ce projet dans le détail. Il peut se résumer ainsi sans déflorer le sujet, quatre directions principales :

1. mise en conformité avec les demandes de la préfecture
2. Amélioration des condi-

tions d'hébergement

3. Amélioration des abords

4. Amélioration des conditions de pratiques sportives.

Les activités seront les mêmes avec quelques innovations comme les classes vertes, des stages de formation, des gîtes... En 1937, l'achat de cette usine par l'association a pu être concrétisé grâce à des bons de souscription de nombreux St Bauzillois, c'est pour cela que M. SCOTTO, le président du Comité Local organisera une réunion au Foyer Rural pour présenter cette association et le projet en cours. La pose de la première pierre aura lieu le premier trimestre de l'année 2004.

Jacques DEFLEUR

3ème GRAND JEU CONCOURS

Suite des réponses et fin, pour la bonne lecture de ces réponses reportez vous au questionnaire du N° 69



Le Fragon

Question 1 (13/14) : Cette plante est le Fragon.

Q2 (14/14) : Un "carretou" est une **petite charrette à bras**

Q3 (7/14) (14/14): Le terme "bois dur " désigne un cépage de nos vigne ; c'est le **Carignan** qui peut avoir des raisins noir ou blanc. La particularité de ce cépage outre de faire du bon vin a un bois qui est très dur d'ou son nom.

Le terme "gabel" désigne le **sarment de vigne**. Il est d'usage de faire au moment de la taille une réserve des sarments de Carignan De préférence coupé pendant la vieille lune de mars. Ces sarments sont excellents pour les grillades.

Q4 (3/14) : Les commune limitrophe à Agonès, St Bauzille de Putois et Montoulieu sont au nombre de huit : Ferrières les Verreries, Brissac, Cazilhac, Laroque et Moulès et Baucels dans le département de l'Hérault, La Cadière et Cambo, St Hippolyte du Fort et Pompignan dans le département du Gard. La commune de Notre Dame de Londre n'est pas limitrophe.

Q5 (6/14) : Ma "chichoumeille va rabiner" : la traduction exacte est ma **ratatouille va brûler**. Ce terme est souvent employer par Joël Avril sur Radio France Bleu comme générique de son émission cuisine du matin. La ratatouille étant un plat régional à base de divers légumes du potager.

Q6 (12/14) : Pas de mystère pour cette question, il s'agit d'un **lien pour fagot**. Que se soit : un fagot de "gabels", de branches de chênes verts

pour le boulanger, de frêne pour les lapins, "pudis", mûrier", buis etc ... ce lien était toujours l'objet indispensable pour serrer, attacher et transporter ces dit fagots

Q7 12/14) : Bien sur il s'agit du **foyer, focus, four** qui ont donné le nom de fougasse. A l'origine il s'agissait d'une boule de pâte que le boulanger jettait dans son four pour déterminer la température de celui-ci. Cette boule de pâte parfois surcuite était perdue. Par la suite il rajouta divers ingrédient et une forme pour récupérer à son avantage cette pâte ce qui donna la fougasse que l'on connaît aujourd'hui.

Q8 (12/14) : Entre trains oubliés et oliviers abandonnés, elle est dominée par les rochers. En langue occitane elle signifie un objet de repos : qui est elle ? C'est le village de **la Cadière** commune de la Cadière et Cambo collé au flanc rocailleux des collines cévenoles de Cézas. En occitan la Cadière est une chaise. Au début du 20^{ème} siècle une de ces principales ressources était la culture de l'olive et bien sur elle était desservit par la ligne ferroviaire de Nîmes au Vigan.

Q9 (5/14) (9/14) : L'Aphyllante de Montpellier, "la gourmandise", servait à **confectionner des brosse ou des balais**.

C'est une plante méditerranéenne omniprésente en garrigue. Son nom signifie fleur sans feuille. En effet, cette plante s'est particulièrement bien adaptée à la sécheresse qui sévit dans le Midi en s'affranchissant tout bonnement de ses feuilles, la

photosynthèse étant simplement assurée... par les tiges. Ses fleurs d'un bleu mauve magnifique parsèment la garrigue du printemps jusqu'au milieu de l'été, fleurs que les enfants croquaient et mâchaient autrefois pour leur agréable goût sucré ; on l'appelle la gourmandise.

C'est néanmoins sous terre que l'aphyllante cache son plus beau trésor. Des racines de 20 à 50 cm de long, fines et particulièrement robustes... Pendant des décennies, la racine de l'aphyllante de Montpellier a été utilisée pour confectionner des brosses ou des balais dits en chiendent, employés pour récurer ou nettoyer des lieux aux sols sales et irréguliers (ponts de bateaux, écuries...).

A l'époque, elles étaient déterrées soigneusement au printemps, tâche qui incombaient aux enfants le jeudi après midi pour se faire un peu d'argent de poche. Il fallait ensuite les faire sécher au soleil et les nettoyer, voire les blanchir avec une solution d'eau de Javel. Ensuite, hommes et femmes les coupaient en des brins de tailles voisines, qu'ils clouaient sur des brosses ou des balais de bois. Cette activité, essentiellement domestique, perdurera jusqu'aux années 50 grâce à de petits ateliers spécialisés qui en faisaient commerce.

Q10 (10/14) : Aujourd'hui il est quasiment impossible de pêcher cette espèce de poisson dans l'Hérault, le barbeau méridional dit "**Barbeau camard**".

Le réchauffement climatique et la pollution l'ont décimé. Si par hasard il vous arrive d'en piquer un au bout de votre ligne ici ou plus au dans des eaux plus froides il vous faut le relâcher car c'est une espèce protégée.

Q11 (3/14) : Le bois de saint Mécisse se situe sur la commune d'Agonès, à proximité de la draille qui rejoint le Fesquet, de part et d'autre du col. Ce bois est chargé d'histoire et nous vous invitons à relire l'article de Léon Poitevin paru dans Lo Publiaire numéros 20. Il ne s'agit pas du bois situé sur le rocher ou il y a la Croix de Saint Mécisse celui-ci s'appelle L'Euzière.

Q13 (11/14) : C'est la rue de Pierrou. Cette appellation n'est pas officielle, elle fait partie de la tradition orale. Les quelques habitants de cette ruelle font partie de la rue du Pin.

Q16 (12/14) : C'est en 1990 qu'il y a eu les joutes sur le plan d'eau juste avant que les graviers de la rivière ne viennent le combler définitivement.

Q18 (13/14) : Il y a plusieurs types d'aliment que l'on peut donner aux lapins pour qu'ils rongent, mais c'est principalement du "pudis" (*Pistachier térébinthe*) très abondant dans notre région.

Q20 (12/14) : Le nom français de la "rédorte" est la Clématite

Célié Thierry

Voici 2004 tout juste née, suivant de peu les premiers pas de l'atelier philo. Les 3 premiers mois écoulés, 5 séances aux différents thèmes se sont déroulées. Plus d'une vingtaine de personnes y participent, régulièrement pour un certain nombre, occasionnellement pour d'autres. Habitants St Bauzillois ou bien juste pour le week-end, l'assemblée est composée de personnes de tous horizons, de tout âge, érudit ou non, peu importe. C'est toujours avec un vif plaisir que nous nous retrouvons le vendredi sur un thème choisi au préalable. Et tout le monde y va de son témoignage, les opinions se libèrent, s'échangent, se contre-

Le Club Philo... ça roule.

disent, mais toujours sur un mode amical et respectueux. Et ceci est l'essence même de cet atelier, personne n'est là pour juger celui qui parle. Tout le monde a le droit d'avoir les idées qu'il veut, on n'est pas obligé d'être d'accord avec. On oppose sa pensée à ce qui vient d'être dit mais cela s'arrête là. Le succès de ces rencontres me permet de penser qu'elles correspondaient à un besoin réel; celui de partir à la rencontre de "l'Autre", de l'écouter et ainsi créer des liens de fraternité qui ne sont pas de trop dans notre société individualiste. Je suis ravie d'avoir

pu faire la connaissance de toutes les personnes qui constituent cet atelier, il est indéniable que je suis plus riche aujourd'hui que je ne l'étais auparavant. La fraternité n'a pas de prix, tout comme "l'Amour" qui sera le thème de notre prochaine réunion le 16 janvier à 18 heures 30, place du Christ. La porte est ouverte à tous, il suffit juste de la pousser. Je souhaite à l'équipe du Publiaire, ainsi qu'à vous tous une bonne et belle année.

Véronique VERDIER

MOTS CROISES

Par Fred et Christian LECAM

Horizontal

- A : Rond de chèvre.
- B : Fruitiers ou prénoms du midi.
- C : Chaîne calcaire du Vaucluse.
- D : Ses limites sont imprécises - Personnage sympathique - Venu d'ailleurs.
- E : Condensé.
- F : Auxiliaire pluriel - Escalier pour "Papillon".
- G : Arrivant.
- H : Moins que riens.
- I : Incite à tuer - A de bonnes raisons de se plaindre

| | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 | 7 | 8 |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| A | | | | | | | | |
| B | | | | | | | | |
| C | | | | | | | | ■ |
| D | | ■ | | | | ■ | | |
| E | | ■ | | | | | | |
| F | | | | ■ | ■ | ■ | | ■ |
| G | | | | | | | | |
| H | | ■ | | | | | | |
| I | | | | ■ | | | | |

Verticalement

- 1 : Géométries ou shoppings à Montpellier.
- 2 : Choisi - Caprice d'enfants.
- 3 : Qualifient les Casanovas.
- 4 : Prouvé - Débute la série.
- 5 : On ne craint pas ses éclats - Morceau de salpêtre.
- 6 : Dans une locution Latine. - Oxyde d'uranium.
- 7 : Décorations.
- 8 : Pour Jésus - Du bois sur le plan - Demi - Endormeuse.

(Solution page 23)

BONNE ANNEE A TOUS.

Elle remonte aux années soixante, et soudain tous les souvenirs de ce petit quartier de St Bauzille ressurgissent à ma mémoire avec un peu de nostalgie... Les rares voitures en circulation étaient un spectacle pour nous qui avions une dizaine d'années. Tiens ! voilà une dauphine, une traction avant, une frégate, une P 60, une aronde, une 203, une 403, une Dina Panhard et j'en passe ! ...

Il fallait bien une demi-journée pour en voir autant. Mes souvenirs sont imprégnés d'odeurs et de bruits familiers. Du jardin, au printemps se répandaient des senteurs de lilas, de seringat, de violette, de glycine. A côté, derrière le mur de pierre, les grenouilles du bassin d'Octave AGRANIER berçaient mes nuits d'été, assistées dans leur symphonie par les hiboux discrètement installés sur les platanes environnants. Madeleine et Marcel AGRANIER ont fait construire leur maison sur ce terrain en 1953. En face mon domicile, il y a très longtemps, vers 1870, le père de mon arrière grand-mère Joseph ISSERT et son épouse Appolonie MEZOUL tenaient une petite auberge. Celle-ci servait également de relais afin de remplacer les chevaux harassés par les attelages lourdement chargés en provenance des Cévennes. Ces équidés servaient de renfort pour l'ascension du col de la Cardonnille, ils étaient ensuite ramenés à l'auberge d'après les souvenirs de mon arrière grand-mère Julia. Le transport des marchandises représentait toute une aventure à cette époque là à travers les drailles sinueuses et caillouteuses de nos incomparables garrigues.

L'auberge se trouvait à l'emplacement où résident M. et Mme. GARCIA, les anciens boulangers. Les origines du quartier sont là et datent de la fin du 18^{ème} siècle. Face à l'auberge, sur la gauche habitait Léonie, la soeur de Julia. Je me souviens vaguement du platane devant sa maison sous lequel tout un petit monde babillait abondamment les soirs d'été... Cet arbre très vigoureux, certainement placé trop près, avait, par l'intermédiaire de ses racines, soulevé une bonne partie des pavés de terre cuite rouge de la pièce principale. Une bonne odeur de feu de bois se dégageait de celle-ci dans la pénombre éclairée par intermittence d'escarbilles, tel un mini feu d'artifices. Mes yeux d'enfant s'émerveillaient devant ce fascinant spectacle ou l'olfactif et le visuel s'entremêlaient... Cette demeure appartient à présent à Mme GARCIA Clémentine. Plus à gauche encore, la maison rénover, aux pierres apparentes, jouxtant la pharmacie appartenait à Gaston et Blanche DOUMERGUE. Actuellement Colette DURAND et Francis DOUMERGUE, leurs enfants, l'occupent à leur convenance. En lieu et place de la pharmacie il existait deux remises, mon arrière grand-père et mon grand-père les ont utilisées, Alfred pour y entreposer son fourrage, Léon pour y remiser son camion, vers 1935. A droite de l'auberge M. et Mme DUFOUR Emile et Marcelle occupaient la maison où résident actuellement M. et Mme RIGAUD André et Evelyne. A côté se trouvait M. et Mme THEROND Clément et Thérèse. Des années plus tard vers 1950 M. FABRE Jean, quant à lui,

occupait la remise située à l'extrémité gauche de la pharmacie de façon à y entreposer son stock de butane. Il en effectuait la livraison dans les villages environnants au moyen de sa grosse frégate noire attelée d'une remorque. Les transports en communs étaient à leurs prémices, les titulaires du permis de conduire possédant un véhicule se comptaient sur les doigts de la main. Jean FABRE, marseillais d'origine, mettait à profit sa licence de taxiteux au service de tous. De ce fait il conduisait les clients vers les destinations les plus sollicitées telles que Ganges ou Montpellier, occasionnellement la Grotte des Demoiselles et le pèlerinage de Notre Dame du Suc. Son fils Georges, mécanicien de formation lui a succédé en installant son atelier de mécanique où se trouve actuellement Hélène Ambulance. Ce local appartenait à l'ancien charron M. SERODY Florent, l'époux de ma grand tante Léonie. Les propriétaires actuels sont M. et Mme MALAVIELLE Maurice et Thérèse. Le progrès aidant, les chevaux étaient remplacés par les tracteurs, les voitures se propageaient assez vite et l'atelier devenait inévitablement un lieu de rencontre où se côtoyaient clients et badauds. Tout ce petit monde bavardait avantageusement, mais toujours une voix s'élevait au-dessus des autres, surtout si un écrou récalcitrant résistait ! ... Il faut dire que Georges avait du coffre et du timbre ! ... La dernière remise attenante à l'atelier, propriété de Mme Colette DURAND était utilisée par son grand-père Abel pour y entreposer sa charrette et du matériel agricole. En face,

au début du "Chemin Vieux", M. COLLET avait créé une petite entreprise de bois et charbon. Je me souviendrai toujours du bruit strident et régulier de la scie circulaire utilisée par les ouvriers immigrés d'Italie pour la plupart d'entre eux. Le premier fut M. CIRIBINO Vincent ensuite M. FITTIPALDI Mario. Le travail ne manquait pas à cette époque là pourvu que l'on fût courageux et robuste, que ce soit dans les bois, les vignes, les filatures, la papeterie, le bâtiment, les fours à chaux ou la mine. M. et Mme OLIVIER Emile et Rose habitaient la maison à l'angle du Chemin Neuf et de la Grand-rue, à présent occupée par M. MENDES de ALMEIDA José. Leur fils Bernard avait le même âge que moi, nous allions à l'école ensemble ainsi qu'au catéchisme, c'était mon premier copain d'enfance. Dans la continuité de la bâtisse il y avait Marinou et Henri VIGIER, le frère et la soeur ayant vécu ensemble toute leur vie. Nous nous souviendrons toujours de leur ama-

bilité et de leur simplicité... (Actuellement M. et Mme BOURDREZ Bernard et Christine). Le matin vers 5 heures, quel que soit le temps, Henri démarrait sa mobylette et s'en allait travailler à la papeterie de Brissac où une dizaine de St Bauzillois étaient employés (Jean ISSERT- BRESSON Augustin- GAY Jean de Valrac etc...) Parmi les lecteurs du Publiaire certains d'entre vous se souviendront du nom des personnes n'ayant pas été citées et pourront nous les communiquer. L'auberge à mes yeux d'enfant, s'étendait aussi jusqu'au début du "Chemin Vieux". Je me souviens des promenades avec ma grand-mère chez Maria la mère de René MALAVIELLE, du tilleul en fleur avec son parfum envoûtant et tenace, du cheval aussi ... Mon copain Bernard et moi nous nous rendions tous les jeudi chez Mme COMBET afin de préparer notre communion solennelle. Cette gentille dame faisait de son mieux pour nous enseigner le catéchisme, exploit

difficile à relever compte tenu de l'insouciance de notre âge! Je pense avoir fait le tour, un peu succinctement, bien entendu, de mes souvenirs de l'auberge. Ce petit quartier était déjà très animé grâce à ses diverses activités professionnelles mais surtout par la convivialité de ses habitants. Ils savaient se réunir pour passer un bon moment ensemble notamment à l'occasion des longues soirées d'été. Pour conclure, je n'étonnerai personne en disant que nous devons nous imprégner de nos racines, des traditions de nos aînés, des valeurs qu'ils nous ont enseignées en essayant de les transmettre à nos enfants et petits enfants afin de leur donner de solides repères dans ce monde de plus en plus tourmenté et violent.

Avec un brin d'humour, BOUVIE de l'auberge.

P.S. : je remercie ma cousine Colette DURAND ainsi que M. René MALAVIELLE pour leurs précieux renseignements.

Nos Grands-Mères savaient

aujourd'hui la verveine

Par Jean BRESSON

La verveine vient d'Amérique du Sud, mais elle est de plus en plus cultivée dans le midi depuis qu'elle a été introduite dans le vieux monde « au 18^{ème} siècle ». La verveine, belle petite plante de la famille des verbénacées pouvant atteindre 1 mètre 50 de haut, feuilles lancéolées, fleurs réunies en épis. Une agréable odeur de citron, très caractéristique, se dégage des

feuilles lorsqu'on les froisse entre les doigts.

RECOLTE :

Cueillez les feuilles ainsi que les extrémités fleuries du végétal, faites sécher le tout en petits bouquets suspendus, à l'ombre.

PREPARATION ET EMPLOI :

Infusion : Jetez 10 à 15 pinces de plante sèche dans un litre d'eau, 2 tasses par jour, c'est un breuvage délicieux.

Troubles gastriques « lourdeurs d'estomac »

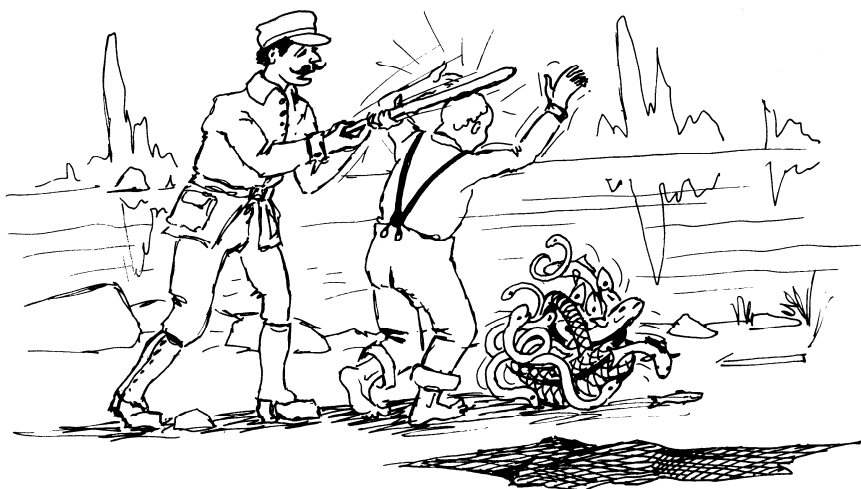
Infusion : laisser infuser pendant 10 minutes 8 grammes de feuilles de verveine dans un litre d'eau. Filtrer et absorber cette tisane par tasses à la fin des repas.

Arthrite, névralgies, rhumatismes.

Cataplasme : faire cuire une poignée de feuilles de verveine dans un peu de vinaigre. Quand ce dernier s'est complètement évaporé, étaler la verveine sur la toile et appliquer ce cataplasme chaud sur la partie douloureuse.

Les mésaventures de Causse dit poil rouge

Par Jacques Oliver Brice



Les habitants de Saint Bauzille de Putois ont de tous temps eu une sensibilité très marquée pour les questions de chasse ou de pêche. De droits en restrictions voire en interdictions une série d'évènements a rythmé la vie de gens concernés par la pêche.

La commune a toujours fait vivre grâce à l'Hérault un ou plusieurs pêcheurs professionnels par génération. Nous connaissons parmi tant d'autres, des Jean Causse, Etienne Verdier, un Etienne Fesquet, " barquier " à l'occasion sur le bac d'Agonès (l'emplacement du bac était légèrement en amont de l'actuel pont suspendu). Pendant une traversée, ce Fesquet fut emporté par le fleuve en crue, son corps ne fut jamais retrouvé (il est un ancêtre, entre autres, de la famille Ginestié).

Au tout début de l'été 1813, une mésaventure allait marquer la vie du Saint Bauzillois Causse dit Poil Rouge. La reconstitution fidèle des faits est tirée de la liasse 39 M 49 des Archives Départementales. Ces documents portent encore les numéros d'ordre d'inscription au minutier du

Conseil d'Etat de la circonscription de Montpellier. De nombreuses lettres et réponses sont des échanges d'informations entre les maires de Saint Bauzillois de Putois, Brissac, l'auditeur au Conseil d'Etat de l'arrondissement et le préfet, baron de l'Empire.

La lettre que Laurens, maire de la commune, adresse à monsieur l'auditeur du Conseil d'Etat fourmille de détails. Rappelons les faits :

-Nous sommes le mercredi 23 juin 1813, huit heures du matin. Causse dit Poil Rouge, pêcheur de profession, domicilié dans cette commune, revient de la pêche de la rivière d'Hérault. Il porte le panier qui contenait sa pêche, soutenu par un bâton placé sur l'épaule. Il est arrêté au chemin qui va de Brissac au moulin neuf à l'endroit entre les deux prés par Vabre, garde champêtre de Moulès, qu'il avait aperçu de loin venir vers lui à pas redoublés. Vabre, ne porte aucune arme. Il demande à Causse le panier contenant environ huit livres d'anguilles et sept livres de barbeaux assez gros pris avec un filet non

prohibé. Causse hausse les épaules et ne tient pas compte de sa demande, alors Vabre lui fait tomber le panier, se saisit du bâton avec les deux mains et lui assène un coup sur la tête qui le jette raide à terre. Croyant l'avoir tué, Vabre s'en va en laissant le poisson, le panier et le bâton.

La femme Bastide, de Cazilhac, et la veuve d'Etienne Pons, de Brissac, qui ramassaient des herbes pas très loin sont témoins de la scène. Causse se relève au bout d'une demi heure, mi mort. Il prend son panier et le poisson. N'ayant pas fait trente pas, le dit Vabre, revient un fusil à la main, accompagné des nommés Gros, garde champêtre et forestier de Cazilhac, et Bancel, garde champêtre et forestier de Laroque. Ils l'atteignent et lui prennent le panier, le poisson et une partie du filet non prohibé. Etant tous armés d'un fusil à un coup, Causse se met à genoux en leur disant :

" Rendez moi mon poisson et mon filet, j'ai besoin de le vendre et avec cet argent d'acheter du pain pour sustenter mes enfants qui m'attendent avec impatience ".

" La première fois que je t'ai arrêté, lui dit Vabre si j'avais eu mon fusil, tu étais perdu, je t'aurais tué ".

Connaissant le côté impulsif et coléreux de Vabre, Gros et Bancel ont gardé le fusil de Vabre qu'ils savent capable de tirer sur Causse. Vabre comme un enragé se jette sur Causse et le mord. Bastide et Verdier dit Lelet, qui partaient à la pêche, assistent à cette action atroce, avec Gout, maire de Brissac,

accouru secourir le malheureux. Tous sont indignés du comportement des gardes. Causse se trouve dans un état pitoyable.

Les trois gardes emportent le poisson, s'arrêtent à l'auberge de Brissac et s'en font préparer une partie. Arrivés à Ganges, ils font vendre à leur profit le reste des poissons par l'huissier Vilaret. Ils évitent de parler de l'affaire au juge de paix.

Causse dit Poil Rouge arrive avec beaucoup de peine et

de souffrance à sa maison où il s'allonge sur son lit. Lavergne, maître chirurgien, de Saint Bauzillois, se rend au chevet du blessé et diagnostique : " le coup à la tête est plus dangereux en dedans que dehors ". Causse reste huit jours au lit perdant quelque fois la tête. Le chirurgien estime que la saignée lui serait favorable mais ne la lui administre pas.

Le 4 juillet, Causse n'a pas repris le travail. Une plainte

a été déposée devant le juge de paix de Ganges qui s'est déplacé pour l'instruire. Le Juge a transmis la plainte au procureur impérial près le tribunal civil.

Dans la conclusion de son constat, il paraît au maire Laurens que lorsque les gardes trouvent des délinquants de toutes espèces, la loi leur permet de dresser procès verbaux et non de les " excéder ". Il termine par " Le public a été indigné d'une action si noire ".

La Communauté des Communes des Cévennes Gangeoises : d'aujourd'hui.

La Communauté des Communes Cévennes Gangeoises d'aujourd'hui.

Rappelez-vous, à ses débuts, vers la fin de l'an 1999, certains élus ont été réticents pour participer à ce regroupement des communes du canton de Ganges. Les arguments principaux qui ont été avancés étaient : le Maire perdrait une partie de ses prérogatives - les petites communes seront noyées dans la masse et peut-être désavantagées - une structure nouvelle s'ajoute aux autres déjà existantes - le supplément d'impôt attendu n'était pas pour embellir le tableau et arranger les choses.

Et pourtant dès le début de l'année 2000, ces premiers détracteurs se sont ralliés devant le succès de cette entreprise à ceux qui dès le début, encouragés par les lois qui incitaient à ce regroupement avec des avantages conséquents, à ceux qui ont insisté et permis à cette Communauté des Communes Cévennes Gangeoise de démontrer son efficacité, qui aujourd'hui voit

4 communes du Gard s'y rallier. Ce qui veut dire que le nombre d'habitants passe de 8500 à 10500. Par voie de conséquence une dotation globale de fonctionnement (D.G.F.), d'environ 19 € par habitant, en augmentation. La présence des communes de Sumène, St Julien de la Nef, St Martial, St Romans de Codières permet la dissolution du SICTOM du canton de Ganges et à la Communauté des Communes de reprendre toutes ses actions et d'ajouter à ses compétences actuelles, celle de l'enlèvement et du traitement des ordures ménagères. Le nombre des délégués passe de 14 à 19. Pour mémoire : Ganges : 3 - Cazilhac : 2 - Laroque : 2 - St Bauzille : 2 - Montoulieu : 1 - Moulès&Baucel : 1 - Gorniers : 1 - St Martial : 1 - St Romans de Codières : 1 - St Julien de la Nef : 1 - Sumène : 2.

La mise en commun des moyens, des idées pour favoriser le développement du territoire, pour favoriser les échanges économiques, culturels, sociaux, est un atout

majeur qui permet d'envisager l'avenir avec sérénité.

Pour 2004 une réflexion sur la petite enfance est en bonne voie, (création de crèches), une réflexion pour soutenir l'effort envers le sport, la culture et le social, la poursuite de création, de reconstruction et d'agrandissement de groupes scolaires, première et principale compétence de la Communauté, démontrent s'il le faut encore l'ambition qui motive tous les partenaires. La poussée démographique qui atteint tout le département de l'Hérault pousse à agir vite et bien.

Ces deux tentacules qui s'étirent dans la vallée de l'Hérault et du Rieutord, ces deux vallées vertes tournées vers le tourisme estival comme hivernal, vers les Cévennes, avalisent les liens étroits qui existaient déjà, concrétisent l'idée qu'un Pays se forme naturellement, par les us et coutumes.

Jacques DEFLEUR

« Des animations traditionnelles et une canicule exceptionnelle »

La deuxième édition du marché de pays de St Bauzille de Putois, s'est déroulée le dimanche 10 août sur la place du Christ, au cœur d'une fête votive formidable.

Au cours de cette journée et parmi les stands gastronomiques toujours autant appréciés, trois animations nous ont fait découvrir ou redécouvrir des pages de notre histoire languedocienne, typique du monde rural.

M. Dussere a animé un stand où il travaillait **la paille de sorgho**, avec peignage du grain à l'ancienne, triage des pailles, fabrication de balais et balayettes. Ce stand remporta un vif succès auprès des nombreux

visiteurs.

M. Farcon nous plongea grâce à son **alambic de 1901** dans les volutes d'alcool obtenues par la distillation savante du vin sous un foyer permanent.

Quelques gouttes du précieux liquide ont pu être dégustées par des amateurs avertis.

M. Mazet quant à lui, présenta sa **collection d'outils anciens** qui contribua à démontrer le génie humain mis au service des besoins quotidiens et l'évolution des techniques et de l'artisanat au cours du siècle dernier. Une pièce exceptionnelle fut même présentée à cette occasion ; un joug à trois têtes qui permettaient l'attelage

frontal de trois bœufs.

Il convient de remercier tout particulièrement les artistes de l'association **Les Amis des beaux arts**, ainsi que **M. Reboul** pour leurs œuvres de grand talent.

L'association de pêche pour son dévouement et sa générosité, toute **la famille Alle** pour sa contribution, sans oublier l'incroyable inventaire sur notre garrigue, réalisé avec talent par **Messieurs Célié et Causse Fernand**.

Il ne faut pas oublier enfin, de féliciter tout ceux qui ont su braver cette canicule qui marquera l'été 2003.

Pour le collectif organisateur
VIDAL Christophe.

« Couleurs et senteurs de la garrigue » à MONTOLIEU :

Cette année encore la journée du 11 novembre a été une réussite pour notre village. Le temps était radieux, un temps propice à une promenade en montagne ou au bord de la mer...Mais des centaines de personnes ont choisi d'aller vers ce petit village où se tenait cette fameuse journée aux «Couleurs et senteurs de la garrigue ». Attirés par des affiches, des publicités dans la presse, le bouche à oreille et déjà un peu par habitude... Il faut dire que le beau temps ne fait pas tout et si les organisateurs ont été ravis qu'il soit avec eux après tant de journées maussades, nous devons reconnaître qu'ils se sont bien débrouillés pour faire venir autant de

monde en leur donnant l'envie d'aller à Montolieu et pas ailleurs !

Ils avaient tant de choses à faire découvrir ! Les expositions à thème, la collection de vieux outils, les produits du terroir de qualité sur le marché, l'artisanat, les animaux de la ferme, un bouilleur de cru, des attractions pour les enfants . Pour la restauration, inutile de se déplacer ! Il suffisait d'aller goûter les menus spéciaux de Mario au restaurant «le Grillon » ou de se régaler des célèbres sandwiches aux magrets de canard et chèvres chauds servis par les membres du comité des fêtes.

Alors pour les organisateurs c'est un mélange de joie et

de fierté d'arriver à attirer dans leur village toute une foule de personnes aussi ravies les unes que les autres ! C'est une motivation suffisante pour recommencer à nouveau et ne pas regretter les efforts fournis avant, pendant et après .Donc l'année prochaine cette journée sera reconduite avec un plaisir certain et si le soleil s'invite à nouveau il sera toujours le bienvenu ! Un grand merci à tous ceux ayant contribué, de près où de loin, à la réussite de cette manifestation qui n'a eu que de bons échos de toute part et rendez-vous aux « Couleurs et senteurs de la Garrigue 2004 »...

Brigitte Lebon

Présents : Mmes AFFRE F ; ALLEGRE M ; TONADRE M. MM. CARLUY R ; ISSERT M ; CICUT G ; BRESSON J ; ALLE O ; MISSONNIER R ; MARIN N ; REBOUL F ; REY B.

Absents :

LAMOUREUX

(pro. à BRESSON J)

MARTIAL V (pro. à ISSERT M)

OLIVIER D.

I EXTENSION DU PERIMETRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES :

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal des demandes d'adhésion à la communauté de communes formulées par les communes de Sumène, Saint Julien de la Nef, St Roman de Codières et St Martial et de l'accord donné par le Conseil de Communauté par délibération du 3 septembre 2003.

Il convient maintenant que chaque conseil municipal membre de la communauté de communes approuve cette décision.

Le Conseil Municipal à l'unanimité, accepte l'adhésion des communes précitées à la Communauté de Communes à compter du 1^{er} janvier 2004.

II EXTENSION DES COMPETENCES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES :

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que l'adhésion de la Commune de Sumène à la Communauté de Communes permet la dissolution du SICTOM de la Région de Ganges et le transfert de la compétence "élimination et valorisation des déchets des ménages et assimilés" à la Communauté de Communes.

Ce transfert a été accepté par le Conseil de Communauté par délibération en date du 3 septembre 2003.

Il convient maintenant que chaque conseil municipal membre de la communauté de communes approuve cette décision.

Le conseil, à l'unanimité, accepte que la communauté de communes étende ses compétences à "élimination et valorisation des déchets des ménages et assimilés" à compter du 1^{er} janvier 2004.

III TRAVAUX A LA PLANTADE :

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'un appel d'offres avait été lancé pour les travaux d'extension des réseaux d'eau potable et d'assai-

nissement à la Plantade.

L'ouverture des plis a eu lieu le 10 juillet dernier.

Trois entreprises seulement ont répondu ; trois autres se sont excusées pour raison de surcharge du bureau d'étude.

La consultation a donné les résultats suivants

- entreprise CAVALIER :

123 831.79 € HT

- entreprise SOGEA :

190 575 € HT

- entreprise EUROVIA :

132 337 € HT

Le montant total de l'opération est estimé par le maître d'œuvre à 94 126.50 € HT.

Toutes ces offres dépassant largement le montant estimé, la commission d'appel d'offres a décidé de déclarer l'appel d'offres infructueux.

Monsieur le Maire demande au Conseil d'approuver cette décision.

Le Conseil, à l'unanimité, déclare l'appel d'offres pour les travaux d'extension des réseaux de la Plantade infructueux.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 21 heures 15.

Présents : Mmes AFFRE F ; ALLEGRE M ; TONADRE M. LAMOUREUX C. MM. CARLUY R ; ISSERT M ; CICUT G ; BRESSON J ; ALLE O ; MISSONNIER R ; OLIVIER D ; REBOUL F ; MARIN N.

Absents :

REY B (pro. à R. CARLUY)

MARTIAL V (pro. à M. ISSERT)

I - M.G.P :

Monsieur Michel ISSERT, premier adjoint, fait part de l'entretien qui a eu lieu en Mairie entre Monsieur FABRE, Directeur de la M.G.P., le maire et lui-même, au sujet du devenir de cette entreprise qui vient d'obtenir un important mar-

ché avec l'aérospatiale

Dans un très proche avenir, (août 2004) cette entreprise aura besoin d'un bâtiment de 2000 m² avec possibilité d'extension de 1000 m² d'une hauteur de dix mètres et pouvant supporter un pont roulant d'une force maximum de trois tonnes. Ce bâtiment devra se situer sur un terrain de 5 000 m² minimum accessible aux poids lourds, Monsieur FABRE souhaitant la réalisation d'un atelier relais.

Devant la complexité de la demande, la Commission des Finances décide de se réunir afin de réfléchir aux solutions qui permettraient de réaliser un tel équipe-

ment sur la Commune.

Dans l'hypothèse où cette opération s'avérerait irréalisable dans le temps et l'espace, la commune saisira la Communauté de communes.

II - SCI ESTERE

Monsieur le Maire rappelle le contentieux qui oppose depuis 1996 la Commune à la Société ESTERE. Le Tribunal de Grande Instance de Montpellier dans son jugement du 2 septembre 2003 a condamné la commune à payer à la Société ESTERE la somme de 152 450 euros pour le préjudice causé. Cette condamnation est assortie d'une exécution provisoire de moi-

tié. La commune étant assurée pour ce litige, l'a transmis à sa compagnie d'assurance pour paiement. La compagnie d'assurance subrogée par la commune a décidé de faire appel de cette décision.

III - D.D.E.

La convention pour la mission d'aide technique à la gestion communale que la mairie a signée avec la DDE arrivera à son terme le 31/12/2003.

L'Etat propose pour la remplacer, une nouvelle mission : l'ATESAT. Cette mission concerne la voirie, l'aménagement et l'habitat.

Le maire donne lecture de cette nouvelle convention qui est acceptée à l'unanimité par le Conseil.

IV - BRANCHEMENTS EAU :

Monsieur le Maire expose au Con-

seil que les tarifs des travaux de raccordement aux réseaux d'eau et d'assainissement ne correspondent plus à la nature des travaux qui sont réalisés actuellement.

Il propose de revoir les tarifs calculés suivant l'importance des travaux, en fonction de l'étude de prix suivante :

1 - raccordement au réseau d'eau potable

- Branchement fourniture et pose jusqu'à 5 mètres 950 €

- Prolongation du réseau en Ø25 ou 32 par mètre linéaire supplémentaire 100 €

- Prolongation du réseau en Ø60 par m linéaire supplémentaire 100 €

- Départ de raccordement Ø60 prise en charge sur conduite existante Ø60 - 80 ou 100 700 €

2 - raccordement au réseau d'assainissement

- Branchement fourniture et pose Ø100 ou 120 jusqu'à 5 mètres

950 €

- Prolongation du réseau Ø100 ou 120 par mètre linéaire supplémentaire

100 €

- Regard de visite avec tampon étanche en fonte

1050 €

3 - si tranchée unique est réalisée pour les deux réseaux

- Prix des deux branchements jusqu'à 5 mètres 1700 €

- Prolongation par mètre linéaire supplémentaire 180 €

Le prix du réseau au-delà de 5 mètres sera facturé au prorata.

Le Conseil, à l'unanimité, accepte ces tarifs qui seront applicables à compter du 1^{er} janvier 2004.

L'ordre du jour étant épuisé, le maire lève la séance à 20 heures 30.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES CEVENNES GANGEOISES

Extrait du Compte rendu du Conseil du 27 mars 2003 à 20 h 30

1. Compte Administratif 2002 - Budget Principal- Affectation du Résultat.

Monsieur le Vice-Président présente aux membres du Conseil de Communauté les résultats de l'exercice 2002 de la Communauté de Communes tels qu'ils figurent au compte administratif 2002 et au compte de gestion du receveur.

- Reste à réaliser recettes réelles : 171 571.00 €

- Restes à réaliser dépenses engagées : 96 731.60 €

Le résultat réel de la section d'investissement 2002 fait apparaître un besoin de financement de 38 461.75 €

Le résultat de fonctionnement à affecter est de 179 569.76 Euros.

Le Président s'étant retiré,

Le Conseil de Communauté décide à l'unanimité d'approuver les résultats du compte administratif 2002 de la Communauté tels que résumés ci-dessus.

Le Président de retour, propose au Conseil de Communauté d'approuver l'affectation du résultat comme suit :

- en réserve au compte 1068 la somme de 120 000 €

- en excédent reporté de fonctionnement la somme de 59 569.76 €.

Adopté à l'unanimité.

2 : Compte Administratif 2002- Budget Annexe des opérations soumises à la TVA.

Monsieur le Vice-Président présente au Conseil les résultats de l'année 2002 du budget des opérations soumises à la TVA pour la réalisation d'ateliers relais comme suit :

Section d'Investissement :

Dépenses : 14 793.32 € (dont 12 098.65 € de déficit reporté 2001)

Recettes : 0 €

Déficit de clôture : 14 793.32 €

Le Président s'étant retiré, le Conseil approuve à l'unanimité le Compte Administratif 2002 du bud-

get annexe des opérations soumises à la TVA.

3 : Budget Primitif 2003-Budget Principal

Monsieur le Vice-président informe le Conseil que suite au débat d'Orientation Budgétaire qui a eu lieu le 27 février 2003 et à la réunion de la Commission des Finances du 18 mars 2003, le Président soumet au Conseil le détail du budget primitif pour l'exercice 2003 qui s'équilibre en dépenses et en recettes :

Section de Fonctionnement : 1 435 406 €

Section d'Investissement : 812 884 €

Le Budget est voté au chapitre.

A l'occasion de cet examen plusieurs sujets sont évoqués :

- La prise en compte ultérieure de la Maison des Entreprises

- L'utilité de prévoir une mise en concurrence pour les contrats d'assurance

- La nécessité d'une réflexion sur

les OMS
Adopté à l'unanimité.

4 : Budget Primitif 2003 – Budget annexe des opérations soumises à la TVA

Monsieur le Président présente au Conseil les propositions budgétaires pour l'exercice 2003 du budget des opérations soumises à la TVA qui se résumant comme suit :

Section d'Investissement :

Dépenses : 310 593 €

Recettes : 310 593 €

Adopté à l'unanimité.

5 : Vote des taux des taxes de la fiscalité additionnelle

Monsieur le Président propose au Conseil pour l'année 2003 de maintenir les taux votés en 2001 et 2002 soit :

- Taxe d'habitation : 2.79 %

- Taxe foncière sur le bâti : 5.61 %

- Taxe foncière sur le non bâti : 19.09 %

- Taxe professionnelle : 4.19 %

Adopté à l'unanimité.

6 : Subventions aux associations et amicales

Monsieur le Président propose au Conseil d'allouer aux associations suivantes, les subventions prévues au Budget Primitif 2003.

- Coopérative scolaire de l'école de Brissac : 915 €

- Coopérative scolaire de l'école du Thaurac : 2 745 €

- Amicale de l'école maternelle de Ganges : 1 525 €

- Amicale laïque de l'école publique de Ganges : 7 622 €

OMS de Ganges : 15 245 €

OMS de St Bauzille de Putois :

6 100 €

Adopté à l'unanimité.

7 : Approbation de la convention avec l'Office de Tourisme Cévennes Méditerranée et versement d'une subvention pour l'année 2003 .

Monsieur le Président propose au Conseil d'adopter la convention d'objectifs et de fonctionnement avec l'Office de Tourisme et de voter la subvention demandée pour 2003 dont les crédits sont prévus au Budget Primitif soit 58 629 Euros.

Le Conseil apporte quelques rectifications à la convention avec l'Office de Tourisme. Notamment le Conseil souhaite que l'Office soit sensibilisé à la nécessité de renforcer ses ressources propres. La question de la taxe de séjour sera discutée.

Adopté à l'unanimité.

8 : Désignation du cabinet d'architectes pour le marché de Maîtrise d'œuvre de l'école Brissac Cazilhac

Monsieur le Président expose au Conseil que suite à l'avis d'appel public à la concurrence, la Commission d'Appel d'Offres réunie le 28 janvier 2003, a sélectionné trois candidats qui ont présenté des offres chiffrées :

Après avis de la Commission des Finances, Monsieur le Président propose de retenir l'offre la plus intéressante émanant de l'Atelier d'Architecture Michel SIDOBRE et de l'autoriser à signer les marchés de maîtrise d'œuvre ainsi que

toutes les pièces nécessaires.

Adopté à l'unanimité.

9 : Création de deux nouveaux postes d'enseignants ; à l'école primaire de Ganges et à l'école du Thaurac.

Monsieur le Président expose au Conseil que par courrier du 20 février 2003, Monsieur l'Inspecteur d'Académie informe la Communauté de l'ouverture d'un 3^{ème} poste préélémentaire (7^{ème} de l'école) à l'école du Thaurac et d'un 13^{ème} poste élémentaire (14^{ème} de l'école) à l'école primaire de la Marianne à Ganges. Monsieur le Président propose de délibérer afin de s'engager à prendre toutes les dispositions nécessaires pour aménager les locaux existants (BCD à l'école du Thaurac - Salle Polyvalente à l'école de la Marianne) en salle de classe et s'agissant du poste préélémentaire à mettre le personnel nécessaire à disposition. Adopté à l'unanimité.

Questions diverses :

- Concernant les travaux de réfection du cinéma Arc en Ciel, les marchés avec les entreprises seront passés directement compte tenu de leur montant. Un groupe de travail est constitué pour sélectionner ces entreprises. Il est composé de Messieurs Rigaud, Chanal, Gaubiac, Carlu, Servier et Franchomme. Il se réunira le Mercredi 23 avril à 18H00.

- Le projet « Pilote ta Vie » sera adressé à tous les délégués pour décision ultérieure.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES CEVENNES GANGEISES

Extrait du Compte rendu du Conseil du 8 juillet 2003 à 20 h 30

1. Décision modificative n°1

En section d'Investissement il convient d'augmenter légèrement la dépense consacrée au mobilier afin de faire face aux demandes d'achats consécutives à la création de deux postes d'enseignants à Ganges et à Saint Bauzille de Putois. L'augmentation proposée

intègre également la demande de l'Office de Tourisme pour l'équipement du point d'accueil à la Grotte des Demoiselles.

Adopté à l'unanimité.

Il est précisé que l'aide supplémentaire apportée en investissement mobilier pour l'office de tourisme (2000 €) sera déduite de la subvention 2004.

2. Mission Insertion Jeunesse - Subvention 2003

Il convient de délibérer pour pouvoir verser la subvention de 12 744 € prévue pour la MIJ au Budget Primitif 2003.

Adopté à l'unanimité.

3. MIJ-Désignation de 4 délégués dont deux au sein du Conseil d'Administration

L'assemblée générale de la MIJ a décidé au cours de sa réunion du 3 avril dernier de réserver 4 postes à chaque communauté de communes dont deux seront délégués pour siéger au conseil d'administration. Il convient de désigner 4 représentants.

Madame RICOME Géralde (Conseil d'Administration),
Monsieur CARLUY Rémy (Conseil d'Administration),
Madame ENJALBERT Isabelle,
Mademoiselle DAOUDI Lila.
Adopté à l'unanimité.

A l'occasion de la présentation de ces deux délibérations Monsieur Carlu et Madame Ricome évoquent les difficultés financières de la MIJ pour 2003 et donc l'importance des subventions des collectivités, notamment celle demandée au Conseil Général. Ils demandent l'appui de Monsieur Rigaud. Monsieur Rigaud indique qu'il est déjà intervenu auprès du Président Vézinh et que le dossier sera examiné en séance le 17 juillet 2003. Il souligne que les difficultés actuelles de la MIJ viennent du désengagement de l'Etat, alors que les MIJ qui ont pris la suite des PAIO ont été créés à son initiative.

4. Natura 2000- Site LR 14

Monsieur Rigaud propose au Conseil la délibération suivante.
Sollicité par Monsieur le Préfet de l'Hérault afin de donner un avis motivé sur le projet de création d'une zone de protection spéciale LR 14 Hautes Garrigues du Montpellierains dans le cadre de la Directive Oiseaux, le Conseil de Communauté estime :

Qu'une fois de plus les élus locaux sont consultés sur des périmètres définis à partir d'inventaires qui sont fixés sans concertation préalable.

Qu'au surplus les collectivités locales ne disposant pas de moyens de contester scientifiquement les données opposées, la concertation devient de pure

forme. L'expérience de la précédente consultation n'incite pas à être confiants dans la prise en compte de l'avis des acteurs locaux.

On peut constater également que les avis des acteurs traditionnels du monde rural qui gèrent avec succès depuis des lustres le territoire et assurent la protection des habitats et des espèces ne sont pas pris en compte. Particulièrement l'avis des propriétaires n'est pas sollicité.

Il convient de noter l'importance que revêtent les activités humaines sur le territoire pour la préservation des habitats nécessaires à la vie des espèces menacées. Aucune indication n'est apportée sur les contraintes éventuelles qui pourraient être apportées aux activités locales.

Pour toutes ces raisons le Conseil de Communauté donne un avis négatif à la création de la zone de protection LR 14.

Adopté à l'unanimité.

Question diverse :

Monsieur Rigaud indique au Conseil les dispositions qui sont prises pour assurer le remplacement temporaire de Elisabeth Richard qui sera absente à compter de fin août pour un congé maternité. Le centre de gestion n'ayant pas été en mesure de nous proposer du personnel de remplacement valable, un accord a pu être trouvé avec la Mairie de Cazilhac. Nathalie Cazalet qui effectue des tâches comparables sera mise à notre disposition 15 heures par semaine par la commune de Cazilhac pendant la durée du congé de Elisabeth Richard. Monsieur Rigaud remercie Monsieur Servier pour l'effort consenti par sa commune. Olga Kozlowskyj qui sera elle aussi en congé maternité à compter du mois d'octobre sera remplacée temporairement par un contrat à temps plein.

A cette occasion plusieurs délégués évoquent à nouveau la question des remplacements éventuels des secrétaires des communes les plus petites par du

personnel communautaire. La difficulté est de pouvoir employer et occuper à l'année du personnel titulaire formé et compétent pour des périodes de remplacement courtes. Un chiffrage du coût de cette mesure sera effectué dans le cadre de la préparation du budget 2004.

Monsieur Rigaud fait un compte rendu de la réunion avec le Conseil municipal de St Martial à laquelle il a participé en compagnie de Messieurs Servier, Carlu et Chaffiol. Le Conseil municipal de St Martial délibérera avant fin juillet sur sa demande d'adhésion à notre communauté. Nous avons déjà reçu la délibération de Sumène. Les communes de St Julien et de St Roman nous ont indiqué avoir délibéré mais nous n'avons pas encore reçu les délibérations correspondantes. Compte tenu de notre souhait de décider globalement sur ces quatre demandes éventuelles d'adhésion, il est convenu de fixer un Conseil de communauté le 3 septembre à 20h30 à Laroque qui comportera notamment : L'avis de la Communauté de communes sur les demandes d'adhésions. L'extension de nos compétences à la collecte et au traitement des déchets ménagers. L'institution de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) par la Communauté de communes sur son territoire. Toutes décisions applicables au 1^{er} janvier 2004.

Monsieur Rigaud informe le Conseil que les subventions pour la réhabilitation du cinéma de Ganges ayant été notifiées, les travaux commenceront le 16 juillet. Une première rencontre sur la gestion future du cinéma sera organisée avant la fin du mois avec Monsieur Désandré, gestionnaire du cinéma du Vigan. Y participeront : Madame Bourrilhon, Monsieur Franchomme, Monsieur Chanal accompagnés de Bernard Cordier.

1. Extension du périmètre de la Communauté de communes aux communes de St Julien de la Nef, St Martial, St Roman de Codières, Sumène, à compter du 1^{er} janvier 2004.

Monsieur Rigaud présente la demande d'adhésion des 4 communes. Il souligne les liens géographiques et économiques qui nous rassemblent ainsi que l'intérêt pour notre Communauté de communes de se renforcer et d'acquiescer ainsi un poids supplémentaire. Il indique que la commune de St Laurent le Minier a retiré sa candidature et a demandé son adhésion à la Communauté de communes du Vigan.

Plusieurs délégués (Messieurs Petris, Carlu, Chafiol) regrettent le changement d'attitude de la commune de St Laurent.

Après débat et à l'unanimité la Communauté de communes accepte l'adhésion à compter du 1^{er} janvier 2004 des communes de St Julien de la Nef, St Martial, St Roman de Codières, Sumène.

2. Extension des compétences de la Communauté de communes à : « l'élimination et la valorisation des déchets des ménages et assimilés ».

Compte tenu de la demande de dissolution du SICTOM du bassin de Ganges et de l'adhésion de quatre nouvelles communes à la Communauté de communes des Cévennes Gangeoises, dont la commune de Sumène, il convient de transférer l'activité « ordures ménagères » à la Communauté de communes et donc d'étendre les compétences de la communauté à « l'élimination et la valorisation des déchets des ménages et assimilés » à compter du 1^{er} janvier 2004.

Il est précisé que les activités seront donc à étendre à St Julien de la Nef, St Roman de Codières, et St Martial.

Adopté à l'unanimité.

3. Institution de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) sur le territoire de la Communauté de communes à compter du 1^{er} janvier 2004.

Afin de financer la compétence « élimination et valorisation des déchets des ménages et assimilés », il convient d'instituer sur l'ensemble du territoire étendu de la Communauté de communes et à partir du 1^{er} janvier 2004 la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM).

Monsieur Jean-Paul Causse attire l'attention sur le fait que le système de la TEOM intercommunale se substitue à la redevance dans les communes qui relèvent de cette formule et que cela est moins favorable pour les propriétaires qui devront éventuellement la répercuter sur leurs locataires.

Adopté à l'unanimité.

4. Convention avec la CCI et la chambre des métiers pour la conduite de l'opération ORAC -C.H.A.R.M.E.S.

Il convient d'adopter la convention à intervenir entre la CCI, la Chambre des métiers et les Communautés de communes Séranne Pic St Loup et Cévennes Gangeoises pour la mise en œuvre de l'opération ORAC-C.H.A.R.M.E.S. Monsieur Rigaud précise que cette convention est sans incidence financière pour la Communauté de communes.

Adopté à l'unanimité.

5. Convention avec la CCI pour la présélection des entreprises pour les ateliers relais de la ZAE les Broues.

Il convient d'adopter la convention à intervenir avec la CCI afin de préciser les modalités de notre coopération dans le domaine du développement de l'activité économique et particulièrement la présélection par la CCI des entreprises candidates à l'installation dans les ateliers relais de la zone des Broues.

Il est précisé que le coût de 500 € par dossier retenu par la Communauté est destiné à indemniser la CCI des frais d'étude qu'elle sera amenée à engager.

Adopté à l'unanimité.

6. Autorisation de recruter des agents contractuels pour le remplacement temporaire des personnels en congé maternité et maladie.

Il convient d'autoriser le Président à recruter un agent contractuel 20h/semaine pour la durée du congé maladie d'un agent d'entretien à l'Ecole du Thaurac (durée prévisible 3 mois). De signer la convention de mise à disposition d'un adjoint administratif 15h/semaine par la mairie de Cazilhac pour la durée du congé de maternité d'un adjoint administratif au siège de la Communauté (durée prévisible 6 mois). De recruter un agent administratif 35h/semaine pour une durée de 6 mois afin de faire face aux tâches du siège administratif suite au congé maternité d'une employée en CEC et à l'extension des compétences de la Communauté de communes.

Adopté à l'unanimité.

7. Versement de la subvention 2003 à l'amicale du personnel.

Il convient d'autoriser le Président à verser à l'amicale du personnel la subvention annuelle de 3811 Euros prévue au Budget primitif 2003 (même montant qu'en 2002).

Adopté à l'unanimité.

Avant de passer au point suivant de l'ordre du jour, Monsieur le Président suspend la séance afin de donner la parole aux employés du bureau de poste de St Bauzille de Putois présents dans la salle.

La séance reprend.

8. Maintien des services publics en milieu rural et particulièrement la poste de St Bauzille de Putois.

La motion suivante est adoptée à l'unanimité.

Le Conseil de la Communauté de communes des Cévennes Gangeoises a longuement débattu de la question relative au maintien des services publics en zone rurale.

Compte tenu de l'évolution démographique positive de notre secteur, il est primordial de conserver et de conforter l'ensemble des services publics présents sur notre territoire.

Alors que la décentralisation est à l'ordre du jour et que les collectivités territoriales font pour leur part de gros efforts pour offrir à la population l'ensemble des services nécessaires à la vie sociale, il serait choquant que l'Etat et les services qui dépendent de lui poursuivent une politique qui entraîne à terme un démantèlement du service public préjudiciable aux besoins de la population.

Par exemple les mouvements

observés concernant la Poste de St Bauzille de Putois laissent craindre aux élus et usagers son démantèlement à court ou moyen terme.

D'autre part la suppression annoncée de 17 perceptions des impôts dans le département de l'Hérault par regroupement autour de « Pôles » affectera directement les communes rurales.

Le Conseil de communauté demande donc au gouvernement par l'intermédiaire de Monsieur le Préfet de mettre en œuvre une politique de maintien des services publics et s'oppose à toute mesure visant au démantèlement de la perception de Ganges et du bureau de poste de St Bauzille de Putois pour lequel il demande le strict maintien du fonctionnement actuel.

Questions diverses

- Affaissement dans la cour de l'école du Thaurac.

Après l'étude de sol de la société Alpha Sol et suivant ses prescriptions, le devis de l'entreprise Jaoul pour les travaux de comblement est retenu (2026,80 € TTC)

- Au sujet de l'école de Brissac/Cazilhac et après un court débat, il est rappelé que c'est après discussion et avis unanime de la commission des affaires scolaires du 24/04/03 qu'il a été donné comme instruction à l'architecte de prévoir une classe maternelle dans le programme de Brissac. Le Bureau du 23/07/03 a approuvé le programme ainsi présenté. Le Conseil sera amené à se prononcer en adoptant l'APD.

Il est précisé qu'il n'est nullement question de déplacer des enfants d'autres communes (Agonès ou Montoulieu), les effectifs de maternelle étant largement suffisant à Brissac (28 enfants cette année) Le Bureau se réunira le 17/09/03 à 18h30 à la Mairie de Ganges.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES CEVENNES GANGEOISES

Extrait du Compte rendu du Conseil du 14 octobre 2003 à 20 h 30

Avant l'ouverture de la séance, Monsieur SIDOBRE, architecte, présente l'APD de l'école Brissac/Cazilhac. Il précise que pour Cazilhac l'APD intègre les demandes du bureau de la Communauté concernant le carrelage dans certains locaux et le système d'alarme. Pour Brissac, le projet est moins avancé au niveau des abords dans l'attente de l'intervention de l'architecte paysagiste en liaison avec les monuments historiques.

Après cette présentation, Monsieur RIGAUD ouvre la séance.

1- Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)

Monsieur le Président précise que notre décision concernant la TEOM doit être postérieure à l'arrêt de Monsieur le Préfet élevant nos compétences.

La délibération est votée à l'unanimité.

2- APD Ecole Brissac/Cazilhac

Après la présentation qui a été faite par Monsieur SIDOBRE, Monsieur RIGAUD présente au Conseil le plan de financement prévisionnel très peu différent de celui qui a été discuté au Bureau du 06 octobre 2003 et ouvre la discussion.

- Monsieur GAUBIAC déclare qu'il s'abstiendra sur ce projet car il estime que la discussion n'a pas eu vraiment lieu sur la création de deux écoles.

- Monsieur PETRIS fait état de l'inquiétude des parents d'élèves d'Agonès qui redoutent un transfert des élèves vers Brissac. Il donne lecture de la déclaration suivante :

"Nous nous interrogeons de savoir si la Communauté de communes a suffisamment réfléchi sur ce projet grave de créer deux groupes scolaires à moins de 5 km l'un de l'autre, projet qui engage financièrement lourdement tous les admi-

nistrés sur leur avenir (1 million d'euros sur 30 ans soit une annuité de 54 400 euros).

A ce jour un réel débat profond et constructif aurait dû être engagé définissant clairement les besoins scolaires, le lieu d'implantation, le fonctionnement par rapport à la géographie de la Communauté en prenant en compte les futurs lieux à urbaniser.

Notre principal objectif, mandat qui nous a été confié, est de réussir sans faiblesses en gérant au mieux l'argent de nos administrés qui peuvent à tout instant nous demander des comptes. Notre responsabilité consiste aussi à leur expliquer nos décisions qui préparent l'avenir sans réagir trop rapidement à une pression qui parfois fait passer à côté de l'élémentaire logique.

Aujourd'hui, nous disons que le coût de chacun des deux projets ne nous a jamais été communiqué ainsi que le coût estimatif de fonc-

tionnement, le nombre d'élèves à accueillir, bref le fonctionnement global du système scolaire des neuf communes.

A aucun moment un accord ferme sur le projet a été demandé à la Communauté de communes des Cévennes Gangeoises.

Ce soir il est trop tard pour revenir en arrière, c'est la raison pour laquelle nous nous abstenons. L'avenir de nos enfants passe avant tout. Nous avons tenu à vous faire part de notre désapprobation sur la forme et nous saurons le moment venu nous exprimer auprès de nos administrés pour leur expliquer pourquoi la Communauté de communes des Cévennes Gangeoises risque pour des projets que certains jugeront démagogiques de n'avoir plus qu'une corde à son arc : les écoles".

- Monsieur RIGAUD réfute le terme de démagogie utilisé dans ce texte. Il estime, quant à lui, que ce projet est conforme à l'intérêt des enfants scolarisés dans la Communauté de communes. L'essor démographique démontrera le bien fondé de ces constructions. Il rappelle qu'outre les réunions de la Commission des Affaires Scolaires et du groupe de travail, le Bureau a été saisi à deux reprises de ce projet. C'est maintenant au Conseil de se déterminer. La décision de conforter l'école de Brissac et de créer un groupe à Cazilhac lui paraît pleinement justifiée en matière d'aménagement du territoire. Quant au maintien d'une classe maternelle à Brissac, cette option a été proposée par la Commission des Affaires Scolaires.

- Monsieur ISSERT marque son accord avec le texte de Monsieur PETRIS et indique que le projet est différent de celui pensé au départ. Il y a un manque de réflexion sur ce projet, c'est pourquoi il s'abstiendra.

- Monsieur FRATISSIER indique qu'à son avis le débat a bien eu lieu sur ce projet en Commission et Bureau mais qu'il n'a peut être pas été suffisamment relayé au

près de tous les élus. Il précise qu'il a été dit plusieurs fois qu'il n'était pas question de transférer à Brissac des élèves de Montoulieu ou d'Agonès. Il pense qu'il ne faut pas renouveler l'erreur de Ganges où trop de classes sont rassemblées dans un même lieu ce qui pose beaucoup de problèmes. C'est pourquoi, il est favorable au projet présenté.

- Monsieur CARLUIY indique qu'il approuve le texte de Monsieur PETRIS et qu'il s'abstiendra compte tenu du manque d'informations sur la conduite de ce projet et de ses conséquences en matière de coût de fonctionnement.

- Monsieur CHAFFIOL déclare adhérer au texte de Monsieur PETRIS car il s'inquiète des conséquences d'un projet mal maîtrisé pour les autres secteurs de la Communauté.

- Monsieur CHANAL indique que s'il est en accord avec l'esprit du texte présenté par Monsieur PETRIS, il votera le projet compte tenu de son état d'avancement et afin de ne pas revenir en arrière.

- Monsieur RIGAUD : il s'agit de répondre aux besoins actuels et futurs en matière scolaire par un projet cohérent et évolutif. Il assume le coût prévisionnel de ce projet et prendra ses responsabilités en ce qui concerne la fiscalité de la Communauté de communes qui devra le financer.

Les demandes de subvention seront sollicitées de la part de l'Etat et du Conseil Général. En cas de réponse ne correspondant pas à nos attentes, d'autres décisions devraient être prises concernant la mise en œuvre du projet.

L'APD et le plan de financement sont approuvés par 9 voix pour et 5 abstentions.

3- APD Ateliers-relais

Monsieur le Président présente l'APD des ateliers-relais de la zone des Broues. Il précise que le surcoût de 65 000 € est dû à la

mauvaise qualité du terrain qui entraîne des frais supplémentaires de fondations et de terrassement. L'APD et le nouveau coût sont adoptés à l'unanimité.

4- Enfouissement de lignes électriques à Brissac et cession d'un terrain pour la construction d'un transformateur

Monsieur TERME précise qu'il s'agit de l'enfouissement de lignes à haute tension entre Brissac et Cazilhac et de la construction d'un transformateur entre le terrain de la DDE et le karting.

Il est précisé que l'enfouissement ne fait que traverser le chemin, propriété de la Communauté de communes.

Adopté à l'unanimité.

5- Réhabilitation des ZAE de Ganges et Saint Bauzille de Putois

Monsieur GAUBIAC s'étonne de cette proposition, ces deux zones étant communales. Il est contre ce dossier.

Madame RICOME regrette que cette question n'ait pas été discutée en Commission et se déclare également opposée puisque d'autres zones existent notamment à Laroque même si elles ne sont pas en activité.

Monsieur RIGAUD rappelle notre décision unanime (délibération du 27 février 2003) qui précisait que la Communauté de communes prendrait à sa charge les études pour la requalification des zones de Ganges et Saint Bauzille de Putois et la recherche du lieu d'implantation d'une nouvelle zone. C'est aujourd'hui la proposition de la DDE pour la première partie, la seconde étant en préparation. Il ne s'agit que d'études et non pas de travaux. Il rappelle que la Communauté de communes bénéficiera de 80% de subvention au lieu de 60% pour une commune.

La proposition de la DDE est acceptée par 10 voix pour, 3 voix contre et une abstention.

6- Bail Cinéma "Arc-en-Ciel"

Il convient d'autoriser le Président à conclure avec Madame PARIS

(DESANDRE) le bail administratif d'une durée de 23 mois pour la gestion du cinéma "Arc-en-Ciel" de Ganges.
Adopté à l'unanimité.

7- PLU de Montoulieu

Conformément à l'article L123-9 du code de l'Urbanisme, la commune de Montoulieu nous a fait parvenir le projet de PLU révisé et arrêté par le Conseil Municipal. Comte tenu de l'avis unanime du Bureau de la Communauté, il convient de donner un avis unanime à cette révision.
Adopté à l'unanimité.

8- Admissions en non-valeur

Monsieur GAUBIAC indique que concernant les impayés de cantine il votera contre, des familles profitant de l'argent public pour leurs

enfants en ayant organisé leur insolvabilité.
Les admissions en non-valeur sont acceptées par 13 voix pour et 1 contre.

9- Suite dissolution du SIVOM de la Haute Vallée de l'Hérault

L'arrêté de dissolution du SIVOM de la Haute Vallée de l'Hérault a été signé par Monsieur le Préfet le 15 septembre 2003. Les conditions de partage de l'actif et du passif transfèrent à la Communauté de communes la propriété de la Maison des Entreprises, place Jules Ferry à Ganges et de l'atelier de la zone des Broues (ex chlorophylle). Il convient d'autoriser le Président à effectuer toutes les démarches utiles concernant ces transferts et à signer tous les documents à cet effet (Baux, contrats d'entretien, assurances...).
Adopté à l'unanimité.

10- Modification du régime indemnitaire du personnel

Il convient de modifier la délibération concernant le régime indemnitaire du personnel de la Communauté de communes afin de prendre en compte les trois agents titularisés à Brissac.

Adopté à l'unanimité.

11- Versement du loyer à la commune de Ganges

Il convient d'autoriser le Président à verser à la commune de Ganges le loyer annuel pour les bureaux occupés par nos services. Le montant inchangé par rapport à 2002 est de 3 049 € pour l'année 2003.
Adopté à l'unanimité.

Questions diverses

Madame RICOME s'interroge sur les titularisations cette année d'employés arrivant en fin de CEC. Monsieur RIGAUD indique qu'il y a deux personnes dans ce cas fin 2003 et que cette question sera discutée lors d'une prochaine réunion de la Commission des Finances/Personnel avec d'autres demandes.

Monsieur PETRIS indique son regret suite à l'acceptation de l'adhésion de Saint Laurent le Minier par la Communauté de communes du Vigan. Monsieur GAUBIAC indique qu'il convient de faire savoir à la population de Saint Laurent le refus de toute dérogation pour les inscriptions scolaires.

SERVICE MEDICAL ET PHARMACEUTIQUE DE GARDE DIM. ET JOURS FERIES 1^{er} TRIMESTRE 2004 Cantons Ganges Sumène

| | | |
|---------------------|-------------|-----------------|
| jeudi 01 janvier | DR LAVESQUE | 04.67.73.66.73. |
| | PH BANIOL | 04.67.73.80.20. |
| dimanche 04 janvier | DR MONNEY | 04.67.81.32.84. |
| | PH BANIOL | 04.67.73.80.20. |
| dimanche 11 janvier | DR MORAGUES | 04.67.81.31.34. |
| | PH BOURREL | 04.67.73.84.12. |
| dimanche 18 janvier | DR RENAUD | 04.67.73.85.52. |
| | PH VALAT | 04.67.73.84.15. |
| dimanche 25 janvier | DR TEHIO | 04.67.73.81.32. |
| | PH SCHOENIG | 04.67.81.35.60. |
| dimanche 01 février | DR DUCROS | 04.60.73.83.31. |
| | PH BRUN | 04.67.73.70.05. |
| dimanche 08 février | DR LAVESQUE | 04.67.73.66.73. |
| | PH BANIOL | 04.67.73.80.20. |
| dimanche 15 février | DR DUPONT | 04.67.73.87.95. |
| | PH BOURREL | 04.67.73.84.12. |
| dimanche 22 février | DR SEGALA | 04.67.73.91.83. |
| | PH VALAT | 04.67.73.84.15. |
| dimanche 29 février | DR MONNEY | 04.67.81.32.84. |
| | PH SCHOENIG | 04.67.81.35.60. |
| dimanche 07 mars | DR MORAGUES | 04.67.81.31.34. |
| | PH BRUN | 04.67.73.70.05. |
| dimanche 14 mars | DR RENAUD | 04.67.73.85.52. |
| | PH BANIOL | 04.67.73.80.20. |
| dimanche 21 mars | DR TEHIO | 04.67.73.81.32. |
| | PH BOURREL | 04.67.73.84.12. |
| dimanche 28 mars | DR DUCROS | 04.60.73.83.31. |
| | PH VALAT | 04.67.73.84.15. |
| dimanche 04 avril | DR LAVESQUE | 04.67.73.66.73. |
| | PH SCHOENIG | 04.67.81.35.60. |

Le Médecin de Garde le Dim. assure le service du Samedi 12h au Lundi 8h

La Semaine qui suit, il assure les urgences de nuit de 20h à 8h en cas d'absence du médecin traitant.

La Pharmacie de Garde le Dim. assure le service du Samedi 19h au Lundi 9h.

Solution des mots croisés

| | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 | 7 | 8 |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| A | P | E | L | A | R | D | O | N |
| B | O | L | I | V | I | E | R | S |
| C | L | U | B | E | R | O | N | |
| D | Y | | E | R | E | | E | T |
| E | G | | R | E | S | U | M | E |
| F | O | N | T | | | R | E | |
| G | N | A | I | S | S | A | N | T |
| H | E | | N | E | A | N | T | S |
| I | S | U | S | | L | E | S | E |

Thérèse VERDIE

laisse un grand vide. C'est avec tristesse que les habitants de St Bauzille et tous ceux et celles qui connaissaient Thérèse VERDIE née ROUVIERE ont appris son décès le 8 novembre 2003, après une maladie longtemps méconnue, qui la privait peu à peu de l'usage de ses muscles, ensuite de la parole, la diminuant physiquement au fil des jours, maladie contre laquelle Thérèse faisait face avec lucidité, courage, grande foi chrétienne, une sérénité qui éclairait toutes les personnes qui venaient la voir. Sa mort à l'âge de 59 ans a causé une grande peine à sa famille, et une compassion certaine chez ses nombreux amis et connaissances. Thérèse exerçait le beau métier de boulangère, celle qui servait le pain, image et symbole de notre nourriture, elle était faite pour ce travail, car, au propre comme au figuré,

elle nourrissait ses clients par son sourire, son écoute, son humour, ses aimables conversations. On venait donc chercher son pain avec plaisir pour l'accueil qu'elle leur réservait. Thérèse a mené une vie exemplaire, familiale, commerciale, sociale, associative ainsi que paroissiale. Sa générosité pour les associations se manifestait lors des lotos, avec la tarte offerte aux organisateurs, les kermesses, les fêtes diverses, les organisations humanitaires. Elle était une personne active, notamment dans la vie paroissiale où elle participait au chœur de chant, n'oubliant pas, par délicatesse d'apporter quelques bonbons, les offrant à la chorale. Elle faisait partie du Conseil Pastoral de Paroisse posant souvent des questions judicieuses et de circonstance. Par sa personne, Thérèse a bien servi la vie du village, elle a été un exemple de chari-

té active et pleine d'humour, même quand elle n'a plus eu l'usage de la parole, elle s'exprimait par ses yeux, son sourire, elle savait où elle allait, jusqu'au dernier moment, elle a fait face avec toute sa foi, dans un au-delà dont elle avait la certitude. Une assemblée très nombreuses lui a rendu hommage en assistant recueillie à la cérémonie religieuse des obsèques. Le Père ABOUT officiant avec le Père Didier GOUNELLE, sut trouver les mots qu'il fallait au cours de son homélie pour retracer les moments forts, de service et de grande foi chrétienne dans la vie de Thérèse. Après la messe chaque personne put exprimer ses condoléances à la famille endeuillée. Que notre mémoire conserve le souvenir de l'exemple de vie que nous a montré Thérèse.

Louis OLIVIER
Martine AMIEL

E T A T C I V I L

Agonés ① - St Bauzille ② - Montoulieu ③

NAISSANCES

② Marion ROBERT

MARIAGES

②

DECES

② PATOUR Maurice le 07/11/2003
② ROUVIERE Thérèse ép. VERDIE le 07/11/2003
② MARSICEK Charles le 18/11/2003
② CAIZERGUE Etienne Vve REQUI le 26/12/2003

L'Agenda

Réservations connues à ce jour

Dimanche 25 janvier 2004 Loto de l'école Omnisports

Dimanche 1 février loto Hospitalité St Roch

Samedi 6 mars 18 heure Pot du Publiaire

*Le 13 et 14 mars sur le site du plan d'eau :
Championnat régional de pétanque de la ligue mixte*

CYCLAMED : 14 000 tonnes recyclées en 2002 !

Tous les médicaments non utilisés doivent être rapportés dans les pharmacies et non jetés avec les ordures ménagères pour éviter une pollution des eaux et des sols.

Les périmés, leurs emballages, leurs notices, leurs flacons sont incinérés et l'énergie obtenue utilisée à fin de chauffage de collectivités.

Les médicaments intacts, de plus de un an de vie, sont transmis à pharmaciens sans frontières en Cyclamed

Avec la récupération de quelque 14000 tonnes de déchets issus de médicaments, Cyclamed peut se vanter de résultats en progression constante depuis sa mise en place, en 1994. L'association a, en effet, vu pas moins que doubler ses résultats entre 1995, sa première année de plein fonctionnement, et 2002. Pour les deux dernières années, cette progression dépasse même les 10 %. Les régions les plus performantes ont dépassé les 300 grammes par habitant le gisement total des déchets issus de médicaments est évalué à un kilo par habitant et par an.

Le choix de la récupération énergétique

La valorisation énergétique du gisement récupéré atteint désormais 96 % du total. Depuis quelques années, Cyclamed a, en effet, délibérément choisi de privilégier la valorisation énergétique aux dépens de la redistribution humanitaire. Sur les 70 000 tonnes de DIM (*Déchets Issus de Médicaments*) pouvant provenir des ménages, 10 % seulement sont, en effet, des médicaments non utili-

sés (MNU), les 90 % restant, des emballages (papier, carton, verre, plastique, aluminium, souvent en petites quantités et intimement mélangés entre eux comme dans les blisters). Le tri des déchets est difficile... et la plupart des grandes associations humanitaires ne récupèrent plus les médicaments non utilisés, préférant acheter des génériques sur appel d'offres.

La valorisation énergétique s'est par conséquent imposée comme la solution la meilleure. Elle a permis de fournir, en 2002, de l'énergie à pas moins de 7000 logements. Et sa progression, de 11 % par rapport à 2001, « *n'est pas liée à l'augmentation du chiffre d'affaires des médicaments mais à une augmentation du retour dans les officines* », tiennent à souligner les responsables de l'association. Le nombre de boîtes vendues en officine est, effectivement, sensiblement identique en 2001 et 2002. La masse circulant a même plutôt diminué par suite du remplacement progressif du verre par du plastique pour les emballages. En outre, les leçons sur le bon usage

des médicaments commencent à produire leurs effets, et l'observance des traitements semble meilleure.

Les organisations humanitaires partenaires de Cyclamed ont cependant reçu 3447 tonnes de médicaments non utilisés. Elles n'en ont néanmoins distribué que 629 tonnes, adaptées aux pathologies rencontrées dans les populations les plus démunies en France et à l'étranger. La sélection porte aussi sur les délais de péremption qui doivent atteindre dix-huit mois pour les pays les plus éloignés.

Un « réflexe » acquis

Dans l'ensemble, les pharmaciens considèrent l'élimination des DIM comme faisant partie de leur rôle et se disent motivés par un souci écologiques, partagé par des clients de plus en plus nombreux.

LES TROPHÉES CYCLAMED

ONT ÉTÉ REMIS, CETTE ANNEE:

- pour l'Or, à la région Champagne Ardennes, avec une valorisation de 286 g/hab et une progression de 14 %

- pour l'Argent, à la région Auvergne, avec une valorisation de 279 g/hab et une progression de 11 %

- et pour le Bronze, à la région Languedoc Roussillon, avec une valorisation de 248 g/hab et une progression de 14 %.

Michèle BRUN